

Comprendre les enjeux de l'ouverture des données publiques

Gaël Musquet – Président d'OpenStreetMap France

Pierre-Yves Mevel – Administrateur de Wikimedia France

Benjamin Smith – Membre de Wikimedia France

Rencontre organisée par Wikimedia France
Association pour le libre partage de la connaissance

Agora – Maison des initiatives citoyennes de Nanterre
9 mars 2012 - 19h30



« De nombreux scientifiques ont souligné le paradoxe qu'il y a à ce qu'au moment précis de l'histoire où nous avons les technologies pour rendre possible une accessibilité mondiale et un traitement partagé des données scientifiques, pour multiplier les collaborations et pour accélérer la rapidité et la profondeur des découvertes ...

nous travaillons à verrouiller ces données et à empêcher le traitement de la connaissance par des technologies adéquates. »

John Wilbanks, vice-président, Fondation Creative Commons

« Il est interdit de vendre une copie de ce livre à un prix supérieur à quatre cents solidi. »

Code de Recceswinth, 654

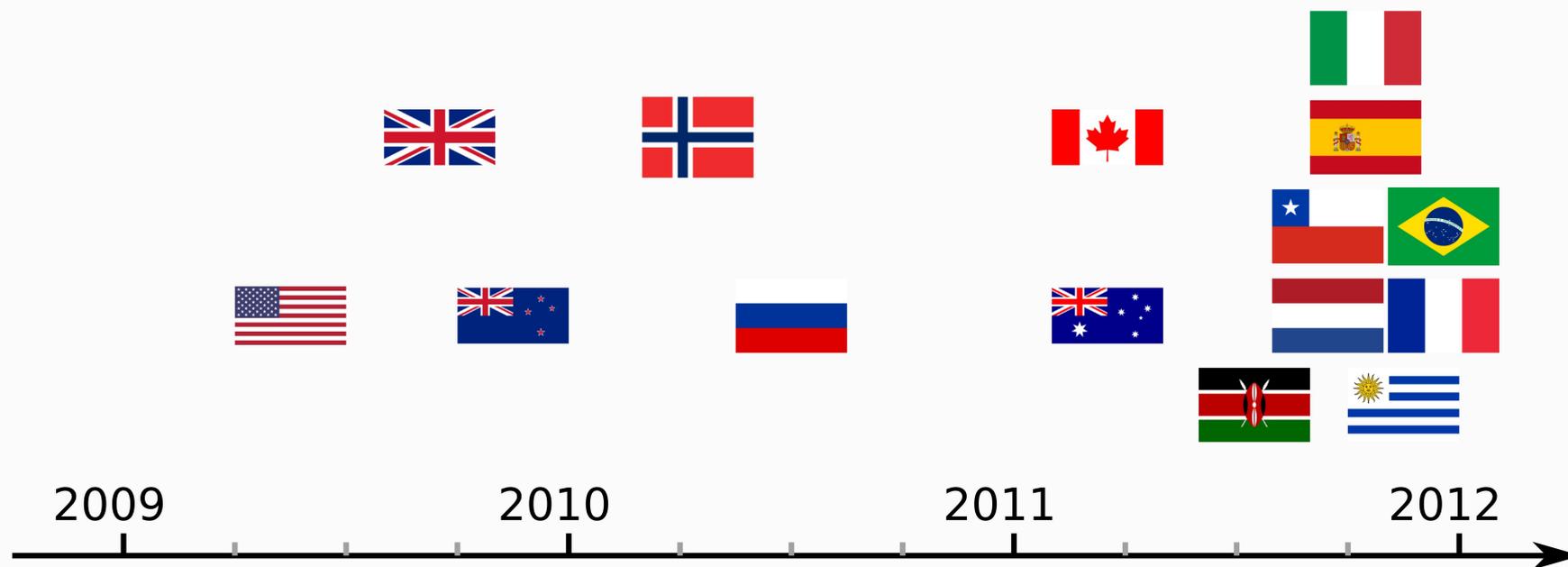


« Art. 6. [Tous] les échanges de correspondance, documents, protocoles, décisions de justice et récompenses [...] doivent être immédiatement remis à quiconque en fait la demande.

Art. 7. [Les juges] ne doivent plus être protégées par un anonymat qui est aussi nuisible qu'inutile : c'est pourquoi, lorsqu'un individu, qu'il soit partie à un procès ou non, annonce sa volonté d'obtenir les votes des juges d'un procès, qu'il soit ancien ou récent [...], une copie du registre de vote doit lui être fournie au plus vite dès qu'un jugement a été rendu dans l'affaire concernée [...] »

Loi sur la liberté de l'information, Suède, 1766
D'après les idées de Anders Chydenius





Chronologie des ouvertures de portails open data nationaux



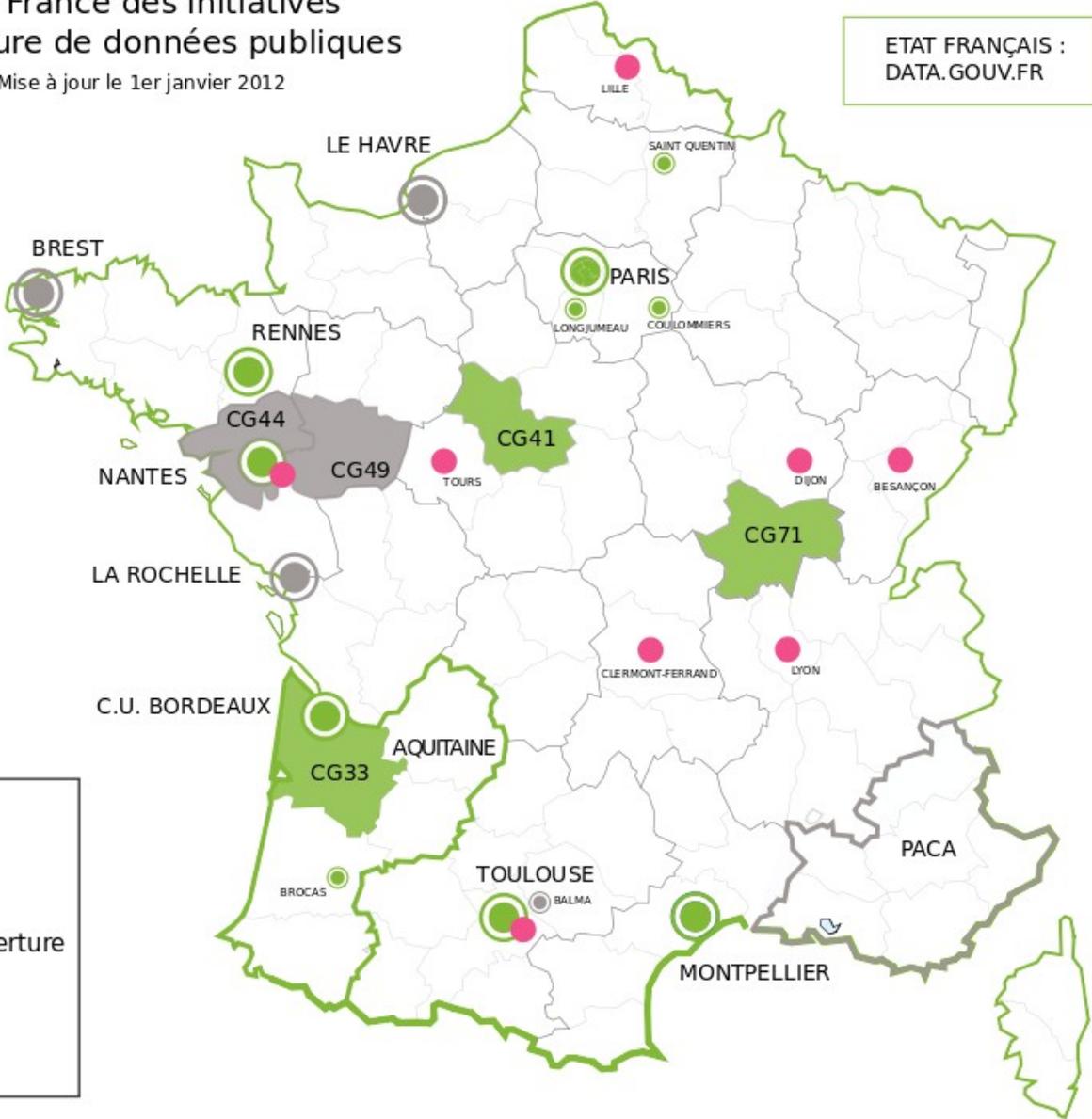


Carte de France des initiatives d'ouverture de données publiques

VERSION V4 - Mise à jour le 1er janvier 2012

ETAT FRANÇAIS :
DATA.GOUV.FR

- Déjà ouvert
- En cours d'ouverture
- Mouvement citoyen



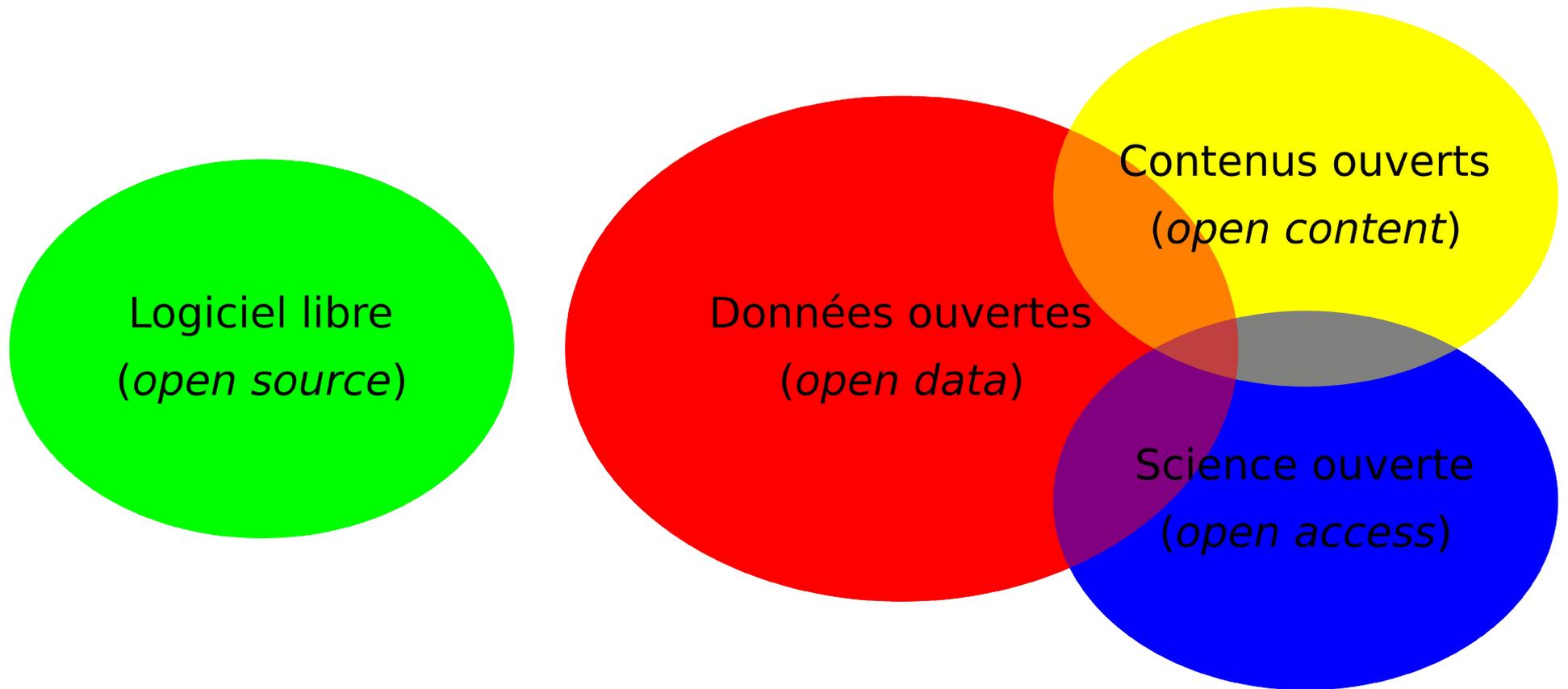
Les données ouvertes ou *open data* sont des informations que leur auteur ou leur propriétaire rend librement accessible, copiable et exploitable.

Cela suppose que ces informations :

- soient placées sous une licence libre ou dans le domaine public (accessibilité légale)
- soient publiées dans un format libre et interopérable (accessibilité technique)
- soient publiées et ordonnées sur des plate-formes faciles d'accès pour tous (accessibilité pratique)

Quelles limites pour la notion de données ouvertes ?

- Informations publiques seulement, ou les informations de tous types de personnes morales (entreprises, associations, etc) ?
- Données brutes seulement, ou tous types d'informations (textes, images, etc) ?



Principaux arguments en faveur de l'ouverture des données publiques :

- financement par le contribuable
- transparence et engagement des citoyens
- possibilité d'applications multiples et novatrices
- amélioration des données
- marché considérable

Des questions ?



Licences des images :

Code de Recceswinth, édition de 1600 : domaine public.

Chronologie des ouvertures de portail open data : Benjamin Smith, CC-BY-SA.

Carte de l'open data en France : association LiberTic, CC-BY-SA.

Ellipses sur les différents domaines du libre : Benjamin Smith, CC-BY-SA.

Cette présentation est disponible sous licence Creative Commons
Paternité – Partage à l'identique 3.0 France.